

Le P'tit Daslois

votre commune sur
www.mairie-dasle.fr



FÉVRIER 2019

N° 94

➤ **Édito**



À l'heure des vœux

Même si nous sommes désormais entrés dans le mois de février, ce premier éditorial me permet de vous renouveler, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Dans mon message précédent, j'évoquais cette grande phase de travaux qu'allait connaître notre village à partir du mois d'octobre dernier. Trois mois après, nous faisons un point sur ces travaux qui nous ont apporté - ou vont nous apporter - **sécurité** (les ralentisseurs), **confort** (la réfection en enrobé de la rue du Dessus) et **conformité** (la réfection du réseau d'assainissement de la rue de la Source). Beaucoup de travail reste à faire pour l'année 2019, qu'il s'agisse de la révision du PLU, des travaux de sécurité incendie ou de quelques autres projets à plus long terme.

Ces projets se situant au-delà de l'année 2020 se feront sans moi. Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux, je ne solliciterai pas vos suffrages lors des prochaines élections municipales. Je partirai avec le sentiment du devoir (bien) accompli, d'abord en tant qu'Adjoint, puis comme Maire après la démission de Marcel Beauseigneur.

Dès aujourd'hui, je formule le vœu que la commune de Dasle se retrouve une équipe pour la diriger, qu'elle se trouve un Maire disponible, compétent et surtout très courageux, tant les contraintes, les obligations et les responsabilités deviennent de plus en plus lourdes lorsque l'on revêt l'écharpe tricolore...

**Bonne année à tous,
bonne année à Dasle !**

**Le Maire,
Stéphane GRICOURT**

➤ **Actualité**

Le 11 janvier dernier, en présence de tous les habitants qui avaient souhaité être présents, le Maire Stéphane Gricourt a présenté les vœux du Conseil municipal à la population dasloise.



Des vœux pour Dasle

Dans son allocution, le Maire a d'abord retracé les principaux événements de l'année écoulée, à commencer par la pollution du ruisseau qui a engendré d'importants travaux pour remettre en conformité les différents réseaux rue de Dampierre et rue de la Source) dont les (mauvais) branchements étaient responsables de cette pollution.

M. Gricourt a bien sûr évoqué le vaste projet du Parc Japy (deux millions d'euros), un long chantier pas toujours tranquille pour les riverains mais qui a enfin connu son épilogue en 2018. *«Nous pouvons tous être fiers d'avoir ainsi transformé ce quartier, de l'avoir remis au goût du jour et aux normes en ce qui concerne le réseau d'assainissement...»* a-t-il dit. Il a parlé également des autres travaux de voirie réalisés çà et là afin de disposer d'un réseau routier correct dans tout le village, ainsi que les travaux de sécurité (plateaux

surélevés), réalisés à la demande des habitants.

L'année 2018, ce fut aussi l'ouverture du cabinet médical dans l'ancien bureau de Poste, mais également le gigantesque incendie du secteur de la Gare et la sécheresse persistante de l'été. Pour 2019, Stéphane Gricourt a évoqué la poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les travaux liés à la sécurité incendie ainsi que la réflexion engagée au sujet du devenir de la ferme Heynen. Après avoir remercié pour leur engagement tous les acteurs du village (élus, personnel communal, bénévoles d'associations, commerçants et artisans), le Maire a informé l'assemblée qu'il ne briguera pas un autre mandat lors des élections municipales de 2020, trop pris par son travail et sa vie personnelle. *«Mais on sera là jusqu'au bout !»* a-t-il promis.



► Vie municipale

Grand débat national

Vous avez reçu récemment dans votre boîte aux lettres un sondage vous demandant votre avis sur l'organisation éventuelle d'une soirée consacrée au grand débat national. Cette soirée n'aura lieu qu'à la condition qu'un certain nombre de Daslois manifestent un intérêt pour cette initiative. A l'heure où nous bouclons ce numéro, nous n'avions reçu qu'une trentaine de réponses, un nombre insuffisant pour organiser ce débat. Merci donc de vous manifester si vous souhaitez y participer. Par ailleurs, nous vous signalons qu'un cahier de doléances est disponible au secrétariat de Mairie. Chacun est invité à venir y consigner ses remarques.

Parking et covoiturage

Le parking de la Place du Temple est toujours très occupé, vous avez dû vous en apercevoir ! En fait, il apparaît que de nombreuses places sont prises pendant toute la journée en raison d'opérations de covoiturage.



Quinze places rue des Gadins.

La Municipalité envisage une action afin d'inciter ces utilisateurs du covoiturage à utiliser de préférence le parking (vaste et gratuit) situé rue des Gadins.

En parallèle, et toujours pour augmenter la surface de parking au centre, les élus réfléchissent à la mise en sens unique de la rue du Moulin, ce qui permettrait d'aménager des places de stationnement sur une demi-chaussée le long de la voie.

Sécurité incendie : ça avance

A propos des travaux liés à la sécurité incendie (voir «Le p'tit Daslois» n° 92 de juillet 2018), l'état des lieux du réseau actuel a été effectué. On connaît désormais les aménagements à prévoir, qu'il s'agisse des nouvelles bornes à installer ou des secteurs où la ressource en eau doit être augmentée. L'arrêté listant tous les risques potentiels dans le village a été pris et les besoins ont été déterminés. Les principales zones à améliorer sont l'entrée du village côté Audincourt, le secteur de la Gare et deux maisons isolées route d'Étupes. D'autres quartiers feront l'objet d'un renforcement. Les travaux devraient être réalisés cette année pour une dépense de l'ordre de 70 000 € HT pour laquelle la commune percevra une subvention de l'Etat d'environ 30 %. Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), le Maire est responsable de la défense incendie du village.

► Travaux

Le point sur les travaux

Dans notre dernier numéro, nous évoquions une phase de grands travaux à Dasle. Le point sur la situation trois mois après.

Les plateformes surélevées

Parmi les travaux qui ont été engagés depuis le mois d'octobre, la mise en place des plateformes surélevées n'a pas pu vous échapper puisque ces équipements ont été installés un peu partout dans le village. Cet investissement avait été décidé suite à une forte demande des habitants qui s'étaient largement exprimés sur le sujet lors de réunions publiques et du sondage réalisé.

Et pourtant, ce renforcement de la sécurité routière a quand même fait l'objet de nombreuses réclamations, certains habitants se plaignant soit de la position de certaines plateformes, soit des nuisances générées par ces aménagements. Concernant les emplacements des ralentisseurs, nous rappelons que le dossier complet était disponible en Mairie bien avant le début des travaux... et personne n'est venu le consulter alors que chacun y avait été invité sur le sondage. Quant aux nuisances (bruit et pollution accentuée aux dires de certains), elles sont évidemment limitées et ne suffisent pas à remettre en question des aménagements qui, c'est incontestable, ont limité la vitesse des usagers sur toute la traversée du village. Les plateformes sont conformes à la réglementation et ont été validées par les services du Département. Cela dit, les élus restent à l'écoute des doléances et sont conscients que certains plateaux (notamment rue de Montbouton et rue de Beaucourt) sont perfectibles. C'est la raison pour laquelle certaines remarques feront l'objet d'un examen attentif pouvant aboutir sur des aménagements.

La rue du Dessus

Comme annoncé, la rue a fait l'objet d'une simple réfection en enrobé qui a dû changer le quotidien des usagers ! La Municipalité va lancer un sondage auprès des riverains pour une éventuelle mise en sens unique d'une partie de la rue du Chêne, dangereuse à descendre lors de conditions hivernales, sachant que rien ne sera entrepris sans l'accord express des habitants du secteur.



Un nouveau confort pour la rue du Dessus.

Fibre optique : elle arrive !

Bonne nouvelle, la fibre devrait arriver à Dasle cette année ! La Municipalité est en train de finaliser l'intervention de l'opérateur Orange qui installera deux armoires (l'une près de la Mairie et l'autre près de l'école de la Combotte).

Ces armoires assez imposantes (de dimensions 1,60 m X 1,60 m) pourraient être mises en place courant juillet, le raccordement des abonnés qui le souhaiteront étant possible en septembre. Elles serviront de lieu de connexion entre ce nouveau réseau optique et les anciennes connexions filaires existantes en cuivre.

Rappelons que la fibre optique assure un débit (transmission de données par internet) allant jusqu'à 1 Gb/s (1.000 Mbits/s) et multiplie ainsi par 100 les performances d'un réseau ADSL classique.



Les plateformes ont répondu à une demande.

La rue de la Source

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement, à la charge de Pays de Montbéliard Agglomération, se poursuivent actuellement. En fin de chantier, une reprise sommaire de la chaussée sera effectuée sur les parties qui auront été creusées.

Rappelons que la commune ne pourra pas engager de travaux de réfection complète tant que ce secteur ne sera pas complètement intégré dans le domaine public. Pour l'heure, plusieurs bouts de parcelles sont privés et, comme nous l'avons déjà annoncé, une procédure va être lancée via des documents de transfert de propriété avec les différents riverains. Il appartiendra à ces derniers de les accepter pour que la commune puisse effectuer d'autres aménagements dans ce secteur.



Les travaux d'assainissement de la rue de la Source.

Élections : du nouveau

Un arrêté du 16 novembre 2018 est paru et vient durcir le dispositif déjà en place en modifiant la liste des pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote. On retiendra notamment que si, auparavant, un électeur pouvait présenter un passeport ou une carte d'identité même périmés, **ces pièces devront désormais être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans, qu'un permis de conduire «papier rose» n'est plus recevable**, au profit d'un permis de conduire «sécurisé et conforme au format Union Européenne, que la carte de famille nombreuse ne peut plus être utilisée ou encore que la carte du combattant sans photo n'est plus recevable.

Cet arrêté du 16 novembre est passé totalement inaperçu et n'a fait l'objet d'aucune information particulière auprès de la population.

La fête annuelle des aînés

Le traditionnel repas des Anciens a réuni une bonne centaine de convives à la Salle Espace-Loisirs. Feuilleté forestier au vin du Jura, fondant de veau confit avec sauce thym et romarin et sa garniture, trio de fromage et assiette douceur, tel a été le menu préparé par «La Table d'Alex» d'Étupes.



Les doyens du jour en compagnie des élus.

En début de repas, les élus et l'assemblée ont honoré les doyens du jour, en l'occurrence Madeleine Dupré (94 ans) et Maurice Emmonot (91 ans). L'animation musicale a été assurée par Michel Bugnon.



Le repas a rassemblé une centaine de convives.

Mains vertes récompensées



Les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris.

La Municipalité a remis les récompenses du concours des maisons et balcons fleuris. En préambule, Dominique Montagnon a rappelé que les saisons avaient été difficiles pour les jardiniers (pluie au printemps et sécheresse en été). Le mérite des lauréats étant encore plus grand. **Paul Collé et Laëtitia Georges** ont été classés premiers ex-aequo, tandis que **Pascale Pion et Laura Personeni** se partagent le deuxième prix devant **Lucie Schaeffer**.

➤ Associations

Noël chez les NAD



Les NAD ont fêté Noël.

Environ 80 enfants de la danse et de la gym 3 pommes étaient présents pour le Noël des NAD. Ils ont reçu la visite du Père Noël après avoir fait une petite démonstration aux autres groupes. Ce fut un moment convivial autour d'un goûter et chacun est reparti avec un sachet de papillotes.

Le bel anniversaire des Saute-Boyets

En décembre dernier, les Saute-Boyets ont fêté leur 40^{ème} anniversaire et près de 90 personnes ont participé à ce repas d'anniversaire. Créé en 1978, le club des Saute-Boyets veut permettre aux retraités de Dasle et des environs de bien occuper leur temps libre. A la tête de l'association depuis peu, Alain Bardin en est le septième président. Les adhérents (77 à ce jour) se retrouvent une semaine sur deux le jeudi après-midi autour de cartes et de jeux divers. En complément, de nombreuses sorties sont organisées au cours de l'année.



Prochaines manifestations du club : repas cramailots (28 mars), concours de belote et de scrabble (24 avril), pique-nique (20 juin).

Par ailleurs, le club propose une escapade au Puy du Fou (Vendée) du 26 au 29 juin 2019, notamment pour assister aux spectacles du parc mondialement connu.

Résumé du programme : transport en autocar, hébergement en chambre double, pension complète du petit-déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour, boissons comprises du deuxième au troisième jour, entrée au Parc et aux spectacles, assurances annulation et assistance rapatriement bagages.

Prix du séjour : 689 € (base 30 personnes) ou 639 € (base 40 personnes).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Bardin au 06.37.29.53.26.

➤ En bref Inscriptions sur les listes électorales

Le nouveau REU (répertoire électoral unique) est entré en vigueur. Cette réforme met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'INSEE et actualisé en permanence. La réforme va donner lieu à une nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales, chaque électeur se voyant désormais attribuer un «identifiant national d'électeur» (INE), unique et permanent. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. En-dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues toute l'année. Il n'y a plus de date limite au 31 décembre. Les électeurs ont jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin, **ce qui repousse le délai au 31 mars 2019 en ce qui concerne les prochaines élections européennes prévues le dimanche 26 mai au suffrage universel direct à un tour.**

L'état-civil 2018

En raison des contraintes liées aux autorisations nécessaires, l'état-civil ne sera plus détaillé dans le «P'tit Daslois».

Sachez toutefois que, pour l'année écoulée, on dénombre à Dasle 5 naissances (hors résidence), 4 mariages, 1 PACS et 11 décès.

Opération Brioches

Cette année, l'opération Brioches aura lieu entre le 3 et le 7 avril.

Ateliers mémoire

Vous avez plus de 60 ans, vous avez envie de bien vieillir... alors il est encore temps de vous inscrire. L'atelier Peps eurêka mémoire, mis en place par la Mutualité Française, débutera le 8 mars. Vous pouvez vous adresser à la Mairie pour obtenir des renseignements concernant le calendrier, le déroulement et le financement de celui-ci.

Défibrillateurs

La commune envisage de faire l'acquisition de trois défibrillateurs qui seraient installés à la Mairie, à la Salle Espace-Loisirs et à l'école de la Combotte.

Travaux forestiers

L'attention des affouagistes et des promeneurs est attirée sur le fait que des travaux forestiers (coupe de bois) sont actuellement réalisés à proximité du sentier de promenade. Il est recommandé de ne pas franchir les éventuelles barrières mises en place.

Formation aux premiers secours

Le 19 janvier, la Municipalité a proposé à huit personnes œuvrant sur le site de l'école une formation aux premiers secours assurée par la Croix-Rouge. Ces huit heures de formation ont permis à chaque participant d'obtenir le certificat de prévention et secours civiques niveau 1 ainsi que le brevet européen des premiers secours.

➤ Agenda



3 mars : repas de printemps de l'Essor à midi (salle sous la chapelle)

10 mars : Carnaval des Ecoliers daslois

10 mars : soirée théâtre (salle de l'Espérance)

11 mars : réunion publique sur le PLU, plan zonage, règlement (18h30, Salle Espace-Loisirs)

26 mars : passage de la déchetterie mobile

6 avril : nettoyage de printemps (8h30)

6 avril : loto des NAD (20h)

6 et 7 avril : Marché de Pâques à la colo de Vandoncourt

16 avril : collecte des encombrants

11 mai : «Dés'Dasle & des jeux» avec les NAD (Salle Espace-Loisirs)

12 mai : salon des Créateurs

Prochains Conseils municipaux

21 mars - 18 avril - 23 mai - 27 juin